

Montréal, le 13 novembre 2020

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Joelle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de la norme de fiabilité PRC-006-
NPCC-2 – Délestage en sous-fréquence automatique
Dossier de la Régie : R-4131-2020**

Chère consœur, cher confrère,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements n° 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet au Coordonnateur de la fiabilité dans le cadre du dossier mentionné en objet.

La Régie précise qu'il serait souhaitable que le Coordonnateur consulte le Transporteur, dans ses fonctions de *coordonnateur de la planification*, pour répondre à une ou plusieurs questions posées (particulièrement la question 3).

Par ailleurs, à la suite de la vérification de concordance du texte de la norme PRC-006-NPCC-2, la Régie informe le Coordonnateur qu'elle n'envisage transmettre aucune annotation du texte français de la norme.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements **au plus tard le 4 décembre 2020 à 12h**.

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml